



Vivre avec son animal de compagnie



Mon animal

En France, près de deux foyers sur trois possèdent un animal de compagnie, sur 63 millions d'animaux qui partagent le foyer des français en 2012, on estime à plus de 19 millions le nombre de chiens et de chats.

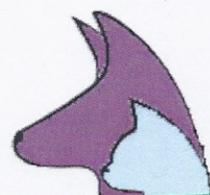
La présence d'un animal de compagnie est source de satisfactions pour toute la famille, mais crée aussi des devoirs car l'animal est un être vivant, un être sensible. Son bien-être dépend de la relation qu'il partage avec son maître et de ses conditions de vie.

Quand vous envisagez l'acquisition d'un animal, vous vous engagez en moyenne 10 à 15 ans à le comprendre, à le soigner et à l'aimer.





Généralités



Données physiologiques

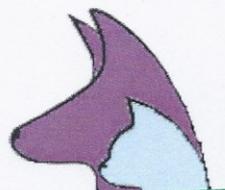
CHAT

-  **Température rectale : 38 – 38,5°C**
-  **Fréquence respiratoire : 20 – 40 / min**
-  **Fréquence cardiaque : 100 – 140 / min**
-  **Durée de gestation : 63 – 66 jours**
-  **Portée moyenne : 4 chatons**
-  **Puberté du mâle : 4 – 7 mois**
-  **Puberté de la femelle : 4 – 7 mois**



CHIEN

-  **Température rectale : 38,3 – 38,5°C**
-  **Fréquence respiratoire : 14 – 20 / min**
-  **Fréquence cardiaque : 70 – 100 / min**
-  **Durée de gestation : 56 – 70 jours**
-  **Portée : 2 à 10 chiots**
-  **Puberté du mâle : 7 – 16 mois**
-  **Puberté de la femelle : 6 – 12 mois**

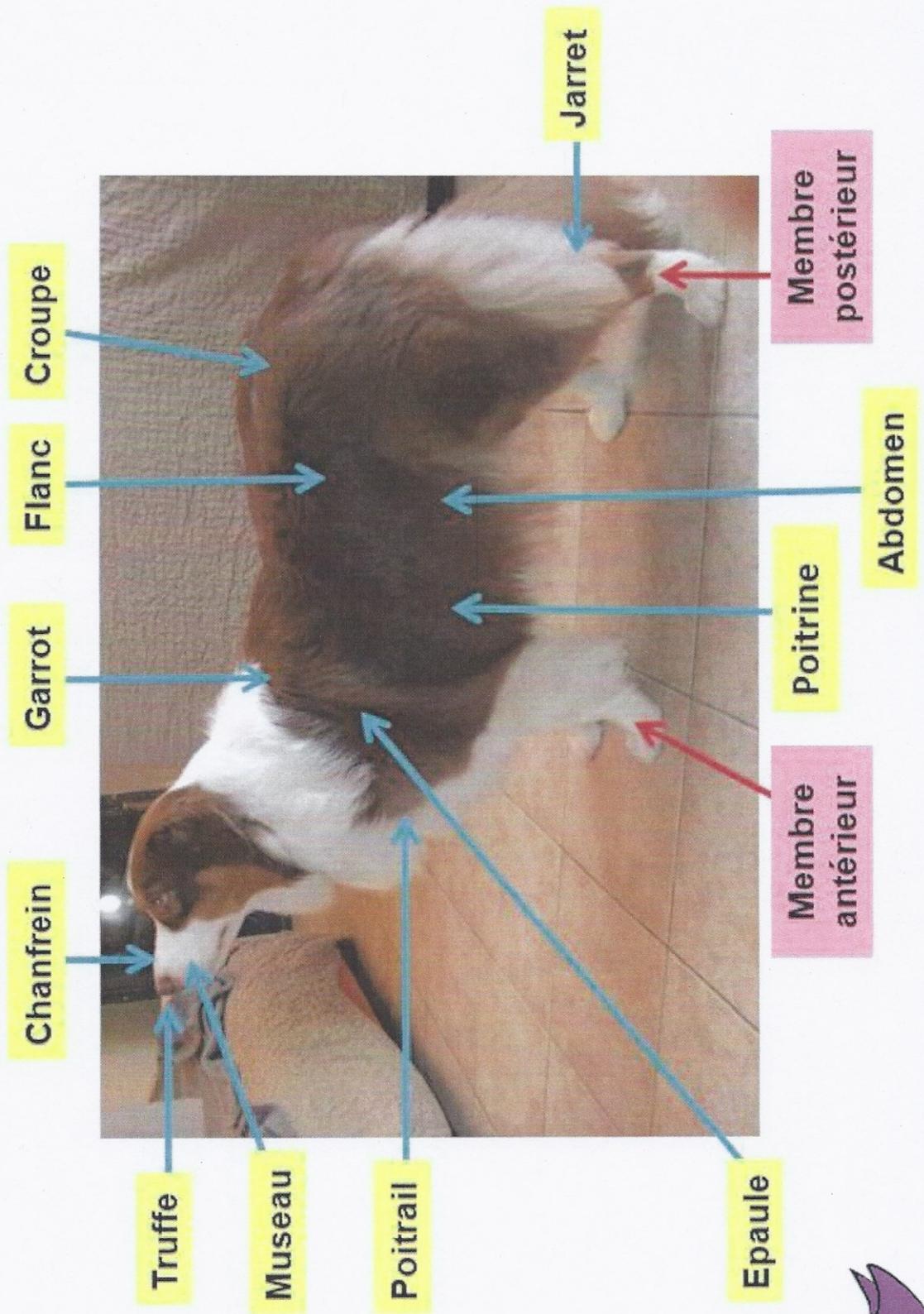


Quel est son âge « humain » ?

Nombre d'années	Chat	Chien (15 kg)	Chien (15-40kg)	Chien (>40 kg)
1 an	19	20	18	16
2 ans	24	28	27	22
3 ans	28	32	33	31
4 ans	32	36	33	38
5 ans	36	40	42	45
6 ans	40	44	48	52
7 ans	44	48	54	59
8 ans	48	52	60	66
9 ans	52	56	66	73
10 ans	56	60	72	80
11 ans	60	64	78	87
12 ans	64	68	84	94
13 ans	68	72	90	101
14 ans	72	76	101	
15 ans	76	80		
16 ans	80	84		
17 ans	84	88		
18 ans	88	94		
19 ans	94	100		
20 ans	100	110		
21 ans	110			



Morphologie





Vaccins et Voyages



Lutter contre les parasites

Du printemps à l'automne, il est important de traiter préventivement son chien ou son chat contre les puces et les tiques. Les produits préventifs se présentent notamment sous forme de comprimés ou de pipettes.

 **Attention**

- **N'utilisez jamais pour votre chat des produits anti-puces et anti-tiques destinés aux chiens. Ils contiennent souvent de la perméthrine, une substance qui lui est fatale.**
- **Il ne faut pas utiliser de l'anti-puce en pipette sur votre chaton s'il est âgé de moins de 2 mois sauf si vous utilisez du « *Stronghold* » pour chaton de 4 à 6 semaines. Par ailleurs, le chaton doit peser au moins 1 kg pour supporter l'anti-puce en pipette.**
- **Au fil des ans, un produit préventif utilisé couramment finit par perdre de son efficacité (les parasites s'adaptent) et ce, bien qu'il soit toujours disponible à la vente. Parlez en à votre vétérinaire.**



Les vaccins du chat

Le chaton est protégé pendant ses 8 premières semaines par les anticorps présents dans le lait de sa mère, passé l'âge de 2 mois, vous devez, le faire vacciner. Le chat doit recevoir sa première injection à partir de l'âge de 2 mois, et la seconde un mois plus tard. Un rappel annuel est indispensable pour le protéger efficacement de nombreuses maladies. Les défenses immunitaires du chat baissent avec l'âge. Ne négligez donc pas ses vaccins même s'il est vieux.

LES VACCINS INCONTOURNABLES

Le typhus ou leucopénie infectieuse

Maladie virale devenue rare grâce à la vaccination, mais extrêmement contagieuse, dont les conséquences sont souvent fatales chez les jeunes chats. Elle ne se transmet pas à l'homme, ni aux autres animaux domestiques. Symptômes : vomissements violents, des diarrhées, une forte fièvre, et une déshydratation.

Le coryza du chat

Infection des voies respiratoires supérieures du chat qui est très contagieuse. Symptômes : éternuements en série, nez bouché, yeux larmoyants ou collés, fièvre, perte d'appétit avec perte de l'odorat, tous ces symptômes entraînent le plus souvent un grand état de faiblesse chez l'animal.

La leucose féline

Rétrovirus touchant près de 10% de la population féline, souvent appelée "SIDA du chat", pouvant provoquer anémie, infections, cancer du sang, et dont l'issue est souvent fatale. Les chats contractent ce virus par contact direct (nez à nez) mais aussi par morsure et par l'intermédiaire des litières. Il ne se transmet pas à l'homme.

La chlamydiae

Infection des yeux et des voies respiratoires supérieures. Un vaccin existe pour cette maladie, il est plus spécifiquement d'usage pour les éleveurs car la température de l'animal peut augmenter jusqu'à 40°.

La rage

La vaccination contre la rage implique une seule injection lorsque le chaton a trois mois. Le rappel a lieu tous les ans.

LES VACCINS DONT IL PEUT SE PASSER

La leucose et la chlamydie si votre chat ne sort jamais et si il n'a aucun contact avec d'autres chats car la transmission se fait par voie aérienne au contact d'un chat malade.

La rage si votre chat ne sort pas y compris pendant les vacances. Le vaccin est exigé pour passer les frontières, prendre l'avion et résider dans les campings.



Les vaccins du chien

Les maladies contre lesquelles faire vacciner votre chien sont au nombre de 7 :

La maladie de Carré

Maladie très contagieuse entre les chiens. Elle est très dangereuse car elle cause le plus souvent la mort de l'animal. Elle se manifeste par de la fièvre, une baisse d'appétit, un écoulement nasal et une conjonctivite puis de tremblements irréversibles et de diarrhées.

La parvovirose

Maladie très répandue, en particulier chez les chiens vivant en communauté. L'animal est alors pris de diarrhées contenant du sang. Elle est souvent mortelle, notamment chez les chiots.

L'hépatite contagieuse canine

Même si cette maladie touche de plus en plus rarement les chiens, elle existe et est mortelle. Elle ressemble à l'hépatite virale qui touche l'homme, avec des problèmes oculaires en plus.

La rage

Le vaccin contre cette maladie est obligatoire pour le chien si vous séjournez dans un camping, si vous le placez dans une pension, si vous vous rendez dans une exposition ou allez dans les départements ou à l'étranger. Ces précautions sont prises car la rage est la seule maladie transmissible à l'homme. Le vaccin est efficace à 100%.

La leptospirose

Cette maladie est très mortelle. Elle se manifeste par une hépatite doublée d'une grave insuffisance rénale. Elle est due à une bactérie que l'on retrouve dans l'urine des rongeurs. Avec le nouveau vaccin on passe de 40% à 85% d'efficacité.

La piroplasmose

Cette affection est transmise par les tiques ; les globules rouges sont détruits par un parasite. Si votre chien contracte la maladie, il n'aura plus d'appétit, sera très fatigué, pris de vomissements et ses urines seront très foncées. Il doit être soigné très rapidement car il peut mourir de jaunisse et d'urémie.

La toux du chenil

La toux du chenil se caractérise par une violente toux qui peut être très pénible pour les chiots et que l'on rencontre essentiellement dans les élevages, les chenils et les pensions. Elle est obligatoire si vous souhaitez faire garder votre chien dans une pension.



Partir en voyage avec lui

Pour voyager, les chiens et les chats doivent avoir plus de trois mois et satisfaire à un certain nombre d'obligations :

Dans les états membres de l'Union Européenne, sauf pour le Royaume-Uni, l'Irlande, la Suède et Malte :

- ✓ **Identifiés par puce électronique**
- ✓ **Vaccinés valablement contre la rage**
- ✓ **Avoir un passeport européen**

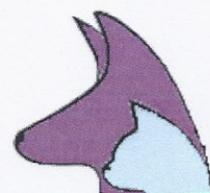
Royaume-Uni, Irlande, Suède et Malte :

- ✓ **Identifiés par puce électronique ou tatouage pour la Suède**
- ✓ **Vaccinés valablement contre la rage**
- ✓ **Avoir un passeport européen**
- ✓ **Titrage d'anticorps antirabique au moins égal à 0,5 UI/ml**
- ✓ **Traités 24 heures avant le départ contre les tiques et les vers echinococcus (Royaume-Uni)**

Dans les pays tiers :

- ✓ **Identifiés par puce électronique ou tatouage pour la Suède**
- ✓ **Vaccinés valablement contre la rage**
- ✓ **Avoir un passeport européen (pour retour en France)**
- ✓ **Titrage d'anticorps antirabique au moins égal à 0,5 UI/ml (sauf si l'animal provient d'un pays indemne de rage)**
- ✓ **Avoir un certificat sanitaire original délivré par le vétérinaire**

Toutes les infos utiles sur : www.agriculture.gouv.fr

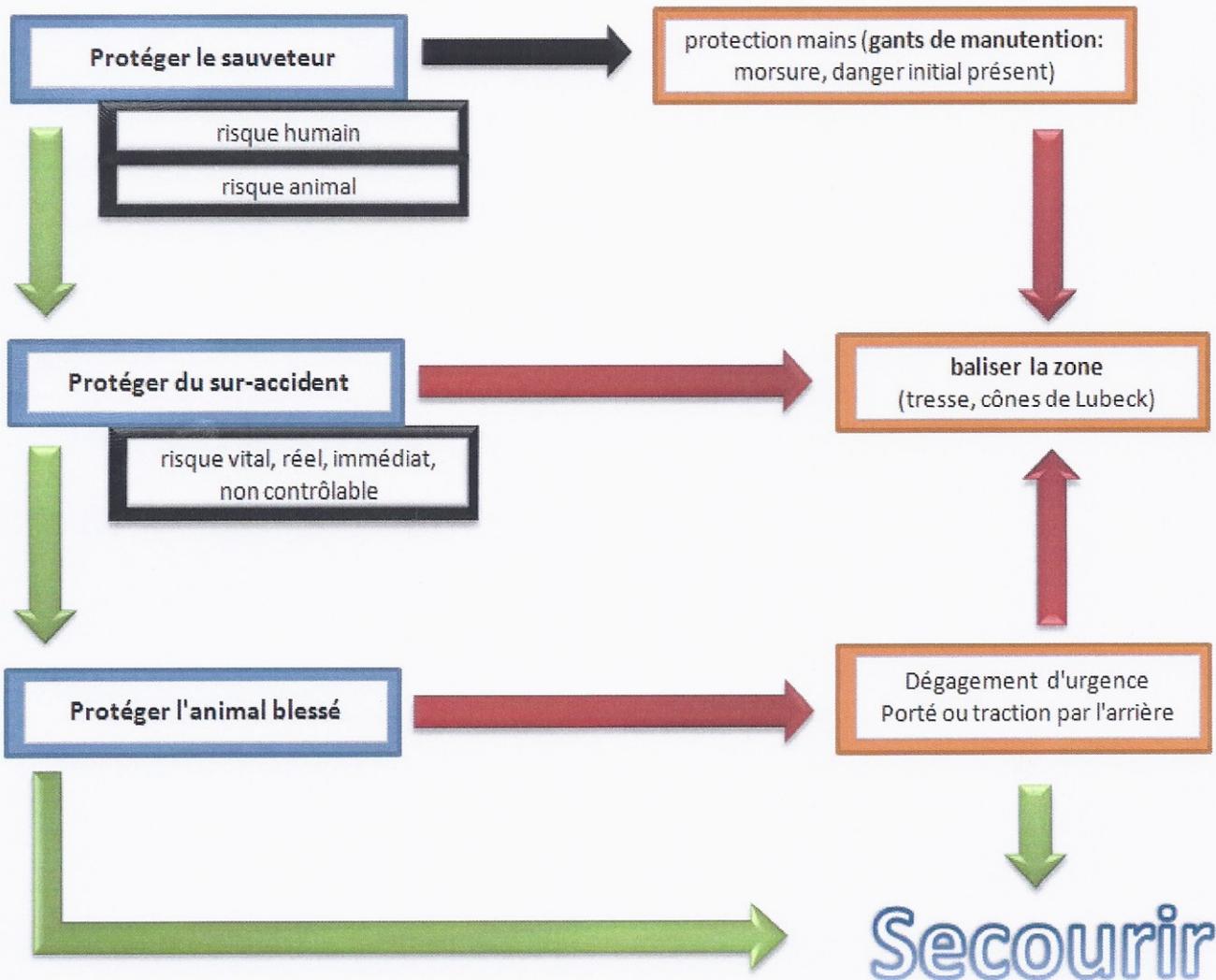
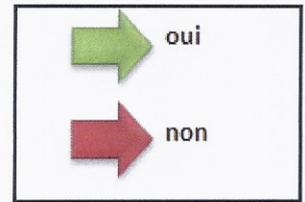




Premiers Secours



Protection



Protection



Attention il est primordial de prendre le temps de L'OBSERVATION afin de définir ce qu'il se passe, qui est en danger et ce que l'on va faire.

Ce n'est JAMAIS UNE PERTE DE TEMPS mais un GAIN EN EFFICACITE et en SECURITE

Protégez vous avant toute intervention, vous ne savez jamais quels sont les agents contaminants présents.

Même s'il s'agit de votre animal et que vous pensez le connaître, s'il a mal, s'il est en état de choc ou s'il a peur, ses réactions peuvent être dangereuses et de toute façon surprenantes.

En cas de porté d'animal, veillez bien aux points suivants :

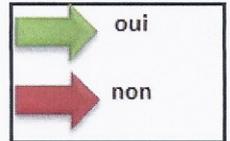
- ✓ **Attention qu'il ne puisse pas vous mordre (contention)**
- ✓ **Maintien des épaules**
- ✓ **Maintien de la hanche**
- ✓ **L'animal doit être collé contre vous**



Détresses évidentes

Protéger (ZONE SÉCURISÉE)

Protection (Gants, Muselière)



Hémorragie externe

Corps étranger ?

Point de compression local

Pansement compressif

Garrot

Couvrir/Surveillance

Transport chez
vétérinaire

Obstruction Brutale des
Voies Aériennes

Obstruction partielle des VA

Dégager la gueule (corps obstruants)

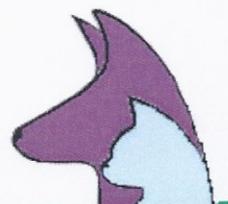
5 tapes derrière épaules

5 compressions abdominales

Détresses vitales

ou

Atteintes particulières



Détresses évidentes

En cas d'hémorragie externe :

Veillez au maximum à vous protéger les mains.

Vous devez calmer l'animal et le coucher au sol.

Observez la plaie afin de définir votre mode d'action :



Plaie non souillée → pansement compressif

Plaie souillée → mise en place d'un garrot

Seul le vétérinaire est habilité à desserrer le garrot.

Critère d'efficacité du geste : arrêt de l'écoulement du sang.

L'animal doit rester couché jusqu'à l'arrivée à la clinique vétérinaire.

Gardez une surveillance permanente

En cas d'étouffement :

Après avoir retiré le collier, dégager la bouche de tout corps étranger, y compris la bave.

Pas de gestes de premiers secours si l'animal n'est pas dans un cas d'obstruction complète des voies aériennes.

Obstruction partielle = situation de survie

Si obstruction complète, alternance de 5 claques dans le dos et de 5 compressions abdominales.



Détresses vitales

Les contrôles des 3 fonctions vitales ne doivent pas excéder une durée de 30 secondes.



La perte d'une des 3 fonctions vitales (conscience, ventilation, circulation) entraîne à très court terme la perte des 2 autres si aucun geste n'est effectué.

Inconscience (ventilation présente) :

L'animal doit être allongé sur **SON** côté droit.

Allez chez le vétérinaire en maintenant la **surveillance** de la ventilation pendant le voyage (main sur l'abdomen).

Arrêt cardio-circulatoire :

Contrôles :

Tirez 3 fois la langue de l'animal.
Pratiquez 4 insufflations initiales.
Vérifiez le pouls fémoral.

Réanimation cardio-pulmonaire (RCP) :

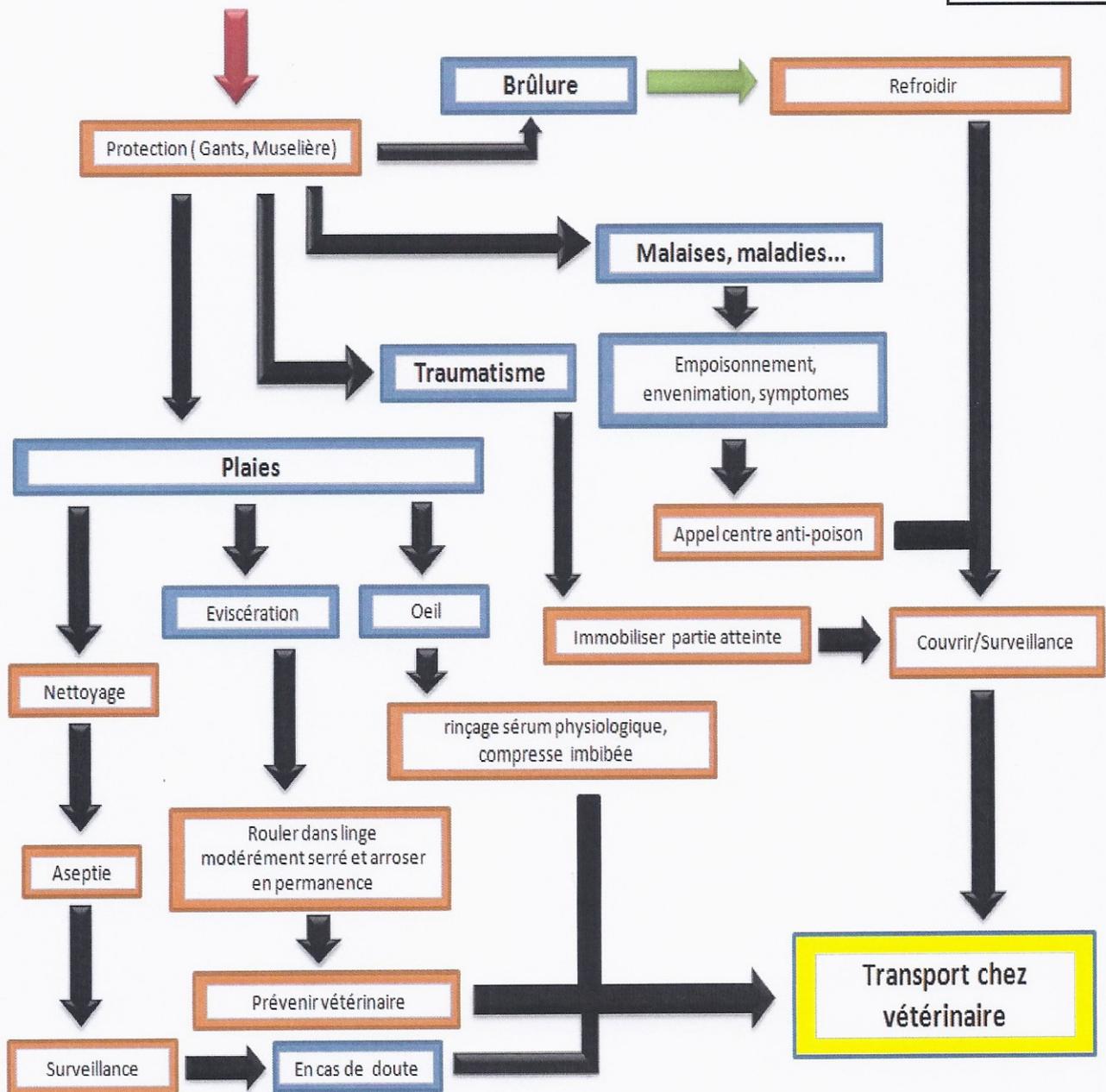
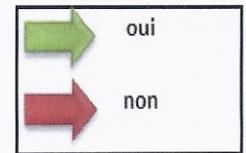
Ecrasez 1/3 de la hauteur du thorax.
Fréquence de 100 à 120 compressions/min.
Contrôlez toutes les 2 min si retour de pouls.
Rendez vous au plus vite dans une clinique vétérinaire.

RCP	RCP						
	Insufflations initiales	Insufflations	Compressions	Nbre répétitions	Fréquence	Durée des gestes	
1 sauveteur	Chien	4	2	30	5	120 comp/min	10 minutes
	Chat						
2 sauveteurs	Chien	4	1	5	30	120 comp/min	10 minutes
	Chat						



Atteintes particulières

Détresses évidentes, vitales



Atteintes particulières

Suspicion d'atteintes traumatiques osseuses :

Immobilisez le membre atteint de façon solide sans **JAMAIS** ré-axer une déformation.

Plaies :

Pratiquez toujours dans cet ordre une fois dans un espace calme avec l'animal.

Mettez des gants, nettoyez la plaie, désinfectez, protégez avec un pansement ou un bandage pas trop serré, surveillez l'évolution.

En cas de doute, consultez votre vétérinaire.

Intoxications domestiques :

Récupérez un maximum d'éléments : symptômes, produits, quantité absorbée...

Ne donnez rien à boire, ne faites pas vomir l'animal sans avis du centre antipoison.

Infos en ligne :

www.centre-antipoison-animal.com

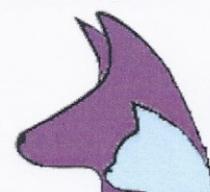
Site du centre antipoison animal et environnemental de l'Ouest de Nantes, très complet.

www.apsana.info

Liste des végétaux toxiques sous forme de fiches avec photo, avec symptômes et animaux sensibles.

www.toxivet.free.fr

Toxicologie des animaux de compagnie : liste alphabétique, recherche par toxique et recherche par symptôme. Fiches par produits très complètes.



Quelques zoonoses

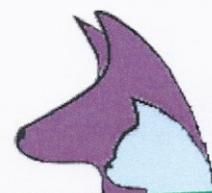
La gale est une maladie infectieuse de la peau causée par un parasite de type acarien microscopique. Selon le sous-type de ce parasite, on distingue la gale humaine, spécifique de l'homme, et les gales spécifiques d'autres mammifères. Il s'agit d'une affection contagieuse sans gravité, qui se transmet par le contact et dont le principal symptôme chez l'homme est la démangeaison. Le diagnostic peut selon les cas être établi à l'examen clinique ou nécessiter un prélèvement.

La teigne est une infection des cheveux ou des poils. C'est une mycose provoquée par un champignon microscopique attaquant le cuir chevelu. La teigne n'est pas une maladie grave mais elle est particulièrement humiliante, irritante et inesthétique.

La leptospirose « *maladie du rat* » est une maladie infectieuse d'origine bactérienne. En tant que zoonose, elle touche des animaux vivant à proximité de l'homme tels le rat, ou le cochon. Leur urine semble presque toujours la source directe ou indirecte des infections humaines. De nombreux symptômes non-spécifiques, et la diversité des organes touchés rendent le diagnostic très difficile.

La maladie de Lyme est une maladie commune à l'homme et à de nombreux mammifères. Elle est due à une bactérie transmise par les tiques. Tous les chiens infectés ne déclarent pas de symptômes. Les chiens jeunes, exposés régulièrement aux piqûres de tiques, sont les animaux les plus atteints.

La pasteurellose est une maladie infectieuse, le plus souvent il s'agit d'une inoculation par morsure ou griffure de chien ou de chat. Elle se manifeste par l'apparition en moins de 24 heures de douleurs très vives associées à un aspect local très inflammatoire.



Quelques zoonoses

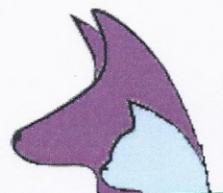
La tuberculose est une maladie infectieuse contagieuse, avec des signes cliniques variables. Elle est provoquée par une mycobactérie. Elle a été réduite par les antibiotiques dans les années 1950, mais elle connaît un regain expliqué par l'apparition de souches multi-résistantes. La tuberculose pulmonaire est de loin la plus fréquente et la plus répandue, mais il existe des atteintes osseuses, rénales, intestinales, génitales, méningées, surrénaliennes et cutanées. La fréquence de la tuberculose chez les carnivores domestiques a baissé, en même temps que celles des tuberculoses humaine et bovine. Le diagnostic de la tuberculose des carnivores est extrêmement difficile à poser.

La toxocarose est une zoonose vermineuse cosmopolite liée à la présence intra-tissulaire de larves d'ascaridés « en attente », dont l'évolution vers le stade adulte ne peut se faire que chez le chien ou le chat.

La toxoplasmose est une infection parasitaire, son hôte définitif est le chat. L'infection est jugée bénigne dans l'immense majorité des cas, ne présentant un risque sérieux que pour les femmes enceintes. La toxoplasmose est transmise par la mère à son fœtus. Le risque et la gravité que le fœtus soit atteint dépend du stade de la grossesse. Le risque est inférieur à 2 % avant deux mois de grossesse mais dans ce cas l'atteinte fœtale est grave. Il atteint 70 % en fin de grossesse et le fœtus subira alors essentiellement des lésions oculaires.

La rage est une maladie virale grave touchant les mammifères dont les humains. Elle est causée par un virus qui provoque une encéphalite. La rage est une zoonose assez commune qui touche surtout les carnivores. Les symptômes sont nerveux ; parfois une agressivité bien qu'il existe aussi des formes plus frustes où le malade est particulièrement calme.

...



Atteintes particulières

Coup de chaleur :

Après avoir soustrait l'animal à la chaleur, il faut le refroidir à l'eau fraîche au plus vite (tuyau d'arrosage, bouteille d'eau, douche...), une serviette mouillée posée sur la nuque est conseillée. Utilisez des poches à froid instantané si vous en possédez. **Chaque minute compte.**

Ne donnez à boire à l'animal que par petites quantités.

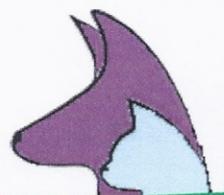
Consultez un vétérinaire au plus vite.

Brûlures

Prioritairement protégez vous si le vecteur de la brûlure est encore présent.

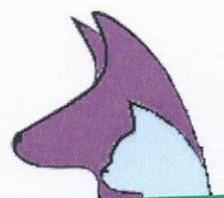
Refroidissez à l'eau froide toute brûlure avant même d'en identifier la gravité au moins 10 minutes.

Prenez un avis du vétérinaire quant à la conduite à tenir et/ou du centre anti-poison en cas de produit agressif ingéré.





Aspect Légal



La non assistance à personne en danger et l'état de nécessité

Une vie en danger dans un véhicule

...L'été est enfin là avec sa phase de repos bien mérité pour tous (ou presque), que ce soit à la mer, à la montagne, en famille à l'étranger ou tout simplement en mode farniente...

Les médias, qu'ils soient écrits sur papier, sur la toile ou télévisuels nous diffusent depuis maintenant quelques semaines bon nombre de sujets et d'informations sur la canicule et les moyens de s'en prémunir.

Maintenant au détour d'une balade ou lors de courses, il se peut que vous soyez témoin d'une situation d'urgence absolue : **un bébé, un animal enfermé dans une voiture au soleil ou même à l'ombre.**

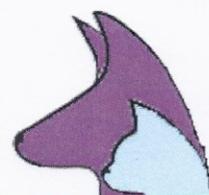
Un véhicule peut se transformer en seulement quelques minutes en four. Il est loin d'être suffisant de laisser une fenêtre partiellement ouverte pour permettre une aération salubre. Pour exemple lorsque la température extérieure est de 32°, dans le véhicule, elle monte en 10 minutes à 43° et à 51° en 30 minutes !



Cet inadmissible moment a pour résultat des victimes de coups de chaleur très graves qui peuvent même aller jusqu'à la mort.

La question est de savoir avant d'avoir à casser la vitre d'une voiture pour sauver une vie en danger enfermée à l'intérieur, ce que l'on peut faire ou non, ce que permet la législation française ou pas.

Sachant que la meilleure solution qu'il soit est de faire un maximum de prévention quant au fait de laisser un être vivant dans une voiture, ne perdez pas de vue qu'il est toujours possible pour la personne à qui vous avez cassé la vitre de sa voiture pour sauver la personne ou l'animal en danger, de porter plainte contre vous, et ce, même si elle est responsable de ce qui a généré votre acte.



La non assistance à personne en danger et l'état de nécessité

Ce qui est clairement dit par la loi :

Pour ce qui relève d'un bébé, la non assistance à personne en danger est un délit qui vous permettra si besoin en est de passer à l'acte :

CODE PENAL :

« **Art.223-6** - Quiconque pouvant empêcher par son action immédiate, sans risque pour lui ou pour les tiers, soit un crime, soit un délit contre l'intégrité corporelle de la personne s'abstient volontairement de le faire est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75000 euros d'amende.

Sera puni des mêmes peines quiconque s'abstient volontairement de porter à une personne en péril l'assistance que, sans risque pour lui ou pour les tiers, il pouvait lui prêter soit par son action personnelle, soit en provoquant un secours ».

Pour ce qui relève d'un animal, la situation légale est plus tendue, sachez que :

CODE RURAL :

« **Art. 283-5. - I.** - Pour l'exercice des inspections, des contrôles et des interventions de toute nature qu'implique l'exécution des mesures de protection des animaux prévues aux articles 276 à 283 et des textes pris pour leur application, les fonctionnaires et agents mentionnés aux articles 283-1 et 283-2 (**vétérinaires inspecteurs et aux agents techniques sanitaires et préposés sanitaires**) :

« 1- ...;

« 2- ...;

« 3- Peuvent faire procéder, **en présence d'un officier ou d'un agent de police judiciaire**, à l'ouverture de tout véhicule stationné en plein soleil lorsque la vie de l'animal est en danger ».



Ceci étant dit, si VOUS DECIDEZ que vous devez agir au plus vite, sachez que l'action de soustraire à ce danger peut relever de l'**état de nécessité**. C'est une notion juridique qui consiste à autoriser une action illégale pour empêcher la réalisation d'un dommage plus grave. Il faudra être capable de prouver l'acte était justifié et nécessaire par l'existence d'un danger vital.



La non assistance à personne en danger et l'état de nécessité

CODE PENAL :

Article 122-7 est ainsi rédigé :

« N'est pas pénalement responsable la personne qui, face à un danger actuel ou imminent qui menace elle-même, autrui ou un bien, accomplit un acte nécessaire à la sauvegarde de la personne ou du bien, sauf s'il y a disproportion entre les moyens employés et la gravité de la menace ».

Avant de pénétrer dans le véhicule, afin de pouvoir prouver que votre action est la meilleure des solutions que vous ayez pour empêcher une détresse vitale et donc que votre décision était un acte nécessaire, vous devrez, afin de vous protéger à minima :

- Prendre des photos à titre de preuves qu'un bébé ou un animal est enfermé dans le véhicule ainsi que le numéro de plaque d'immatriculation ;
- Prévenir immédiatement les services de police (et les services de premiers secours dans le cas d'un bébé), ce qui minimisera leur délai d'intervention. Si la police arrive très vite, elle fera acte et vous ne serez alors qu'un témoin. Si vous avez cassé la vitre, les forces de l'ordre pourront interroger les témoins, ce qui pourra justifier l'état de nécessité pour prouver le « danger imminent » ;
- Trouver un ou plusieurs témoins qui pourra(ont) si nécessaire vous aider. Penser à prendre leurs coordonnées car ils pourront ensuite rédiger une attestation sur l'honneur de ce qu'ils ont observé ;
- Envoyer un témoin dans les commerces à proximité du véhicule pour demander que le propriétaire soit appelé. Ne pas laisser la voiture sans surveillance jusqu'à ce que la situation soit résolue ;
- Si urgence vitale et que vous le décidez, prendre les mesures nécessaires pour ouvrir le véhicule et apporter les premiers secours en attendant que les services de l'état arrivent.

Sachez quand même que le bris d'une vitre de voiture est pénalement répréhensible.

Article 322-1 : « La destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui est punie de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende, sauf s'il n'en est résulté qu'un dommage léger ».

RESPONSABILITE CIVILE :

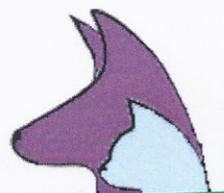
Le propriétaire du véhicule peut aussi vous attaquer au civil sur la base de l'article 1382 du code civil :

Article 1382 : « Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer ».





Informations utiles

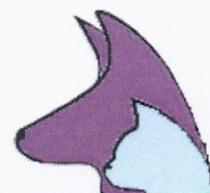


La trousse de premiers secours



Matériel préconisé pour constituer une trousse de premiers secours pour votre animal :

- ✓ **Des gants en PVC, Vinyl ou Nitrile non talqués et à votre taille**
- ✓ **Pansement compressif**
- ✓ **Compresses stériles**
- ✓ **Bande cohésive**
- ✓ **Poche à froid instantané**
- ✓ **Bande crêpe**
- ✓ **Unidoses sérum physiologique**
- ✓ **Unidoses Chlorexidine**
- ✓ **Unidoses eau oxygénée**
- ✓ **Lien en coton**
- ✓ **Dosette gel hydro-alcoolique**
- ✓ **Thermomètre 10" flexible**
- ✓ **Rouleau de sparadrap**
- ✓ **Seringue de 20ml**
- ✓ **Rasoir**
- ✓ **Paire de ciseaux type GESCO**
- ✓ **Pince à échardes**
- ✓ **Couverture de survie**
- ✓ **Lot de tire-tiques**
- ✓ **Masque bouche à truffe**
- ✓ **Sac poubelle type sac à crottes**



Adresses utiles

Les Centres Antipoison Vétérinaires

CNITV Lyon
Centre d'Informations National Toxicologiques Vétérinaires
1 avenue Bourgelat – 69280 MARCY L'ÉTOILE
Tél. : 04 78 87 10 40
Ouvert 24h/24
Contact : cnitv@vet-lyon.fr

CAPAE Ouest
Centre Antipoison Animal et Environnement de l'Ouest
Atlanpole – La Chantretie – BP 40706 – 44307 Nantes Cedex 3
Tél. : 02 40 68 77 40
Ouvert 365 jours/an et 24h/24
Contact : capaouest@vet-nantes.fr

CNITV Alfort
7 Avenue du Général de Gaulle 94700 Maison Alfort
Tél. : 01 48 93 13 00
ouverture du lundi au vendredi 9h à 17h

CNITV Toulouse
23 chemin des Capelles 31076 Toulouse cedex
Tél.: 05 61 19 39 40
ouverture du lundi au vendredi 9h à 17h

Sites pratiques

Site pour chercher un vétérinaire partout en France :
<http://www.allo-veterinaire-jour-et-nuit.fr/>

Trouver son interlocuteur dans chaque département au niveau des services de santé et de protection animale :
www.agriculture.gouv.fr





Vos notes





Notre Société



Formations

Premiers Secours pour Animaux Domestiques

Premiers Secours Civiques

Premiers Secours en Entreprise

Ingénierie de Formation

Siège social : 80 rue Nationale – 69330 Jonage

Téléphone : 06.51.62.05.29

Courriel : contact@humanimal-formation.com

Site internet : www.humanimal-formation.com

SIRET n° 809 815 343 00011

OF n° 82 69 13862 69

CCAD n° 69-CC-AD-389

Renseignements et tarifs, visitez notre site ou nous consulter



Droit de reproduction interdits sans autorisation de la société HumAnimal

